

REPUBLIQUE FRANCAISE
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
PLACE DU THEATRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON

ARRETE N°2023-A-104

PORTANT DÉCISION DES SUBVENTIONS HABITAT PRIVÉ
A L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET OCCUPANTS



LE PRESIDENT

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°24-2016 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 portant décision d'arrêt de projet du PLH 2017-2022,
Vu la délibération n°28-2016 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 approuvant les dispositifs d'aides à l'habitat privé dans le cadre du PLH 2017-2022,
Vu la délibération n°14-2017 du Conseil Communautaire du 23 mai 2017 portant adoption du PLH 2017-2022,
Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°14-2018 du 03 avril 2018, n°23-2019 du 17 décembre 2019 et n°32-2021 du 14 décembre 2021 approuvant les modifications des règlements des aides,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6-2020 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président et au Bureau,
Vu la commission du 8 juin 2023,

A R R Ê T E :

ARTICLE 1:

Au titre des aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération, une subvention est attribuée à 12 demandeurs, pour un montant cumulé de 42 871€ dont le détail est annexé au présent arrêté.

Le montant est réparti comme suit :

- Qualit'hab Propriétaires Bailleurs : 3 demandes pour un montant de 4 708 €
- Qualit'hab Propriétaires Occupants : 5 demandes pour un montant de 20 163 €
- Rénov'BBC : 4 demande pour un montant de 18 000 €.

Il est également prononcé un engagement rectificatif de 147 € pour le dossier 2022-QPO- 053 suite aux travaux de zinguerie à refaire et non prévus initialement.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la collectivité, imputation : Fonction 553 – Nature 20422, et Fonction 553 – Nature 65741.

En application des règlements d'attribution des aides, selon le détail joint en annexe, il est également proposé de :

- prononcer le rejet pour la demande suivante :
 - 2023-QPO-015, au motif que les ressources sont supérieures aux plafonds fixés par le règlement.
Demande de subvention rejetée.
- prononcer le retrait pour les demandes suivantes :
 - 2019-QPO-164 – 2019-QPO-193, au motif du retrait de la subvention Anah et caducité de la prime Agglomération suite abandon du projet par les demandeurs,
 - 2021-QPO-171, au motif du retrait de la subvention Anah et caducité de la prime Agglomération suite à la revente du logement.
Demandes de subventions retirées.

➤ prononcer le reversement pour les demandes suivantes :

- 2018-QP0-027, 2019-QP0-157 - au motif de la rupture des engagements d'occupation et reversement de la subvention demandée par l'Anah au prorata de la période restant à couvrir.

Reversements prononcés.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

PROPOSITIONS EN AGREMENT										Publié le		ID : 085-248500589-20230619-2023_A_104-AR
Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Nom	Prénom	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant TTC	Montant total		
Qualit'hab PB	QPB - Entretien	2023-QPB-003	HERAUD	Patrick	LA ROCHE-SUR-YON	PB	1	sans objet	4 733,15 €	1 499,00 €	mise aux normes électriques, réfection salle de bain	
Qualit'hab PB	QPB - Entretien	2023-QPB-005	TREGOUET	Brigitte	LA ROCHE-SUR-YON	PB	1	sans objet	2 440,42 €	1 109,00 €	mise aux normes électriques	
Qualit'hab PB	QPB - Entretien	2023-QPB-002	GALIBERT	Romain	LA ROCHE-SUR-YON	PB	1	sans objet		2 100,00 €	réfection toiture - Copropriété "Les Bruyères"	
Qualit'hab PB		dossiers proposés	3				logements concernés :	3	7 173,57 €	4 708,00 €		
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-005	CHAILLOT	Bénédicte	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	12 324,16 €	5 602,00 €	réfection couverture	
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-014	LACROIX	Christophine	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	5 705,61 €	2 599,00 €	mise aux normes électriques	
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-019	AUGIZEAU	Léa	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	24 690,76 €	6 205,00 €	réfection toiture	
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-025	CAUBIT	Emmanuel	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	9 997,71 €	4 544,00 €	mise aux normes électriques	
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-026	RICO	Elodie	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	3 877,36 €	1 066,00 €	mise aux normes électriques	
Engagements rectificatifs												
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2022-QPO-053	GUEDON	Marie et Hervé	LA FERRIERE	PO	1	M	503,86 €	147,00 €	initial : réfection couverture - rajout : zinguerie à refaire	
Qualit'hab PO		dossiers proposés	5				logements concernés :	5	57 099,46 €	20 163,00 €		
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PO	2023-BBC-009	BOUDEAU	Marcelle	MOUILLERON-LE-CAPTIF	PO	1	TM	18 875,54 €	3 000,00 €	dossier parallèle Anah 085025084	
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PO	2023-BBC-010	FOELLER	Kevin	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	65 436,72 €	3 000,00 €	dossier parallèle Anah 085025120	
Rénov' BBC	BBC - RFR violet	2023-BBC-015	ROBIN	Elisabeth	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	RI	19 427,64 €	2 000,00 €	VMC - PAC air/air - ballon thermodynamique	
Rénov' BBC	Syndic de copropriétaires	2023-BBC-018	IMMO DE France OUEST		LA ROCHE-SUR-YON		28	sans objet	1 198 029,09 €	10 000,00 €	dossier parallèle Anah	
Rénov' BBC		dossiers proposés	4				logements concernés :	31	1 301 768,99 €	18 000,00 €		

12 dossiers proposés en agrément
39 logements concernés

1 366 042,02 € montant cumulé des travaux générés
42 871,00 € montant cumulé des subventions

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 085-248500589-20230619-2023_A_104-AR



Session Habitat Privé - juin 2023
Annexe 2 à l'arrêté 2023-A-104

PROPOSITIONS EN REJET								
Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant total aide (€)	Motif
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-015	VENANSAULT	PO	1	RI		suite à la demande d'informations complémentaires sur le nombre de personnes occupant le logement et leurs revenus, il apparaît que la somme des ressources est supérieure aux plafonds fixés par le règlement.

PROPOSITIONS EN RETRAIT								
Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant total aide (€)	Motif
Qualit'hab PO	QPO - compl Anah (FART/Habiter Mieux)	2019-QPO-164	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	1 000 €	courriel du 17/11/2022 pour informer de l'abandon du projet par le demandeur - subvention Anah non versée et retirée le 13/12/2022, prime aggro caduque.
Qualit'hab PO	QPO - compl Anah (FART/Habiter Mieux)	2019-QPO-193	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	1 000 €	courriel du 07/12/2022 pour informer de l'abandon du projet par le demandeur - subvention Anah non versée et retirée le 15/03/2023, prime aggro caduque.
Qualit'hab PO	QPO - compl Anah (FART/Habiter Mieux)	2021-QPO-171	THORIGNY	PO	1	TM	1 000 €	courriel du 01/11/2022 pour informer de la vente du logement - subvention Anah non versée et retirée le 13/12/2022, prime aggro caduque.

PROPOSITIONS DE REVERSEMENT								
Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant total aide (€)	Motif
Qualit'hab PO	QPO - compl Anah (FART/Habiter Mieux)	2018-QPO-027	AUBIGNY-LES CLOUZEUX	PO	1	TM	515 €	rupture des engagements le 09/11/2021 suite revente du logement - demande de reversement au prorata de la période restant à couvrir
Qualit'hab PO	QPO - compl Anah (FART/Habiter Mieux)	2019-QPO-157	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	676,10 €	rupture des engagements le 30/12/2022 suite revente du logement - demande de reversement au prorata de la période restant à couvrir